

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTRE DE LA PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET DES
PARTENARIATS INTERNATIONAUX

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE
DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL (SWEDD)

PASSATION DES MARCHES

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

وحدة عمل تقدم



SWEDD TCHAD

**PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES
ET LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL**

TERMES DE REFERENCE

Recrutement des organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre des activités du Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD).

Octobre 2022

I. Contexte et justification

Le projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) est un projet d'ampleur régionale regroupant neuf pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, Cameroun, Benin et la Guinée).

Le projet vise globalement à accélérer la transition démographique (par exemple, la réduction du taux de fécondité et de la mortalité infantile) et à réaliser ainsi les objectifs plus larges qui consistent à déclencher le dividende démographique, par exemple les avantages économiques et la réduction des inégalités entre les sexes dans la région du Sahel.

Les interventions proposées par ce projet sont articulées autour de trois composantes principales :

La composante 1 vise à améliorer la demande en produits et services de Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) en favorisant le changement social et comportemental et l'autonomisation des femmes et des adolescentes ;

La composante 2 vise à renforcer les capacités régionales afin d'améliorer l'offre en produits SRMNIN et en personnel qualifié ;

La composante 3 a pour objectif de favoriser l'engagement politique et renforcer la capacité d'élaboration des politiques liées au dividende démographique.

En quatre ans, SWEDD Tchad s'est imposé comme une meilleure pratique en combinant dans sa théorie de changement, la communication pour un changement social et de comportements, l'investissement dans le maintien des filles à l'école, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la santé de la reproduction dans un environnement socioculturel favorisé par le partenariat avec les dépositaires des us et coutumes afin de transformer le potentiel démographique en dividende économique.

Les principales réalisations du projet et les résultats atteints se présentent par sous projet comme suit :

- **Scolarisation des filles et leur maintien durable dans le système.**

L'éducation des filles en vue de l'amélioration du niveau d'accès des filles à l'enseignement secondaire afin de lutter contre les abandons scolaires, améliorer les résultats scolaires des filles et par ricochet retarder le mariage. L'éducation chez les filles est également un élément essentiel dans la constitution d'un capital humain et un facteur déterminant pour les demandes en contraceptions.

Grace à ces interventions, les résultats ci-après ont été enregistrés dans les quatre provinces d'intervention du projet :

- ❑ **40 550 filles** ont bénéficié de la prise en charge à travers le paiement frais de scolarité, la dotation en kits scolaires et en uniformes scolaires durant la période du projet, **2 400 Filles** sont hébergées dans les centres d'accueils.
- ❑ **4 268 filles** ont suivi les modules sur les compétences de vie, santé de reproduction, genre et droits humains dans les **37 Espaces sûrs scolaires**, **140 enseignants** ainsi que **290 membres**

des AME ont été outillés pour identifier et éliminer les stéréotypes discriminatoires dans leurs classes pour un meilleur épanouissement de la jeune fille ;

- ❑ **200 filles** formées en connaissances instrumentales ;
- ❑ **166 filles** formées en formation complémentaire de base

▪ Renforcement du pouvoir économique des femmes

L'amélioration du niveau d'autonomie et le renforcement économique des femmes non scolarisées ou déscolarisées passe par l'élargissement de l'éventail des débouchés économiques pour les filles et les femmes peuvent être importants pour l'amélioration du niveau d'autonomisation des femmes dans d'autres domaines, notamment dans le domaine de la constitution de la famille. Les interventions économiques et celles visant à améliorer les conditions de vie des populations auront pour cibles les filles non scolarisées en âge légal de travailler.

A travers les interventions visant à renforcer le pouvoir économique des bénéficiaires par l'entrepreneuriat dans les domaines de formations diverses et des appuis matériels et kits pour l'exercice des activités génératrice de revenu, les résultats ci-après ont été obtenus :

- ❑ **1 119 femmes et 1 178 membres** issues des groupements ont été formées en techniques simple d'agriculture, d'élevage et dans le domaine de la transformation et de la conservation des produits locaux ;
- ❑ **112 jeunes filles et femmes** membres des groupements bénéficiaires des équipements agricoles et formées en utilisation et maintenance desdits équipements ;
- ❑ **7 748 jeunes filles et femmes** ont été dotées en kits AGR et **5 306 femmes** issues des groupements agricoles ont été dotés outils modernes de production ;
- ❑ **168 les jeunes** filles ayant suivi la formation dans les domaines des énergies renouvelables ont bénéficié de l'appui du projet en kits d'installation et des ateliers ;

▪ Santé de reproduction des jeunes filles

Les interventions relatives de renforcement des connaissances pratiques sont conçues pour enseigner un large éventail de connaissances sociales et comportementales, également connues sous le nom de connaissances « générales » ou « non cognitives ».

A travers les espaces sûrs communautaires ce sous-projet, les résultats suivants ont été obtenus :

- ❑ **360** professionnels de la santé ont été formés en Santé de la Reproduction adaptées aux besoins et aux droits des adolescent(e)s, des jeunes filles et des jeunes femmes en âge de procréer ;
- ❑ **67 471** apprenantes déscolarisées et non scolarisées formées sur les compétences de vie, santé sexuelle et reproductive, genre et droits humains, avec l'aide de **360 mentors** recrutés par le projet à travers **360 espaces sûrs 360** Espaces sûrs communautaires
- ❑ **360 pairs éducateurs** ont été formés pour la sensibilisation à l'endroit des membres des différentes communautés sur les thématiques du SWEDD et la fréquentation des services de SR avec une cible de **24.000** jeunes filles et femmes atteinte sur la fréquentation au centre de santé et planning familial ;

□ **27.906** jeunes filles et adolescentes ont été touchées par la sensibilisation sur les thématiques du SWEDD (scolarisation des filles, mariage d'enfants, autonomisation des femmes et grossesses) dans les CLAC de Mao, d'Am timan et de Bol;

□ **17 177** femmes à travers la ZIP ont été touchées lors des séances publiques de démonstration de la préparation de la farine pour bouillie enrichie ;

□ **210 filles** déscolarisées ou non scolarisées fréquentant les espaces sûrs ont regagné l'école

□ **120** réseaux locaux ont été identifiés et pris en charge par le projet pour des campagnes de sensibilisation sur les thématiques SWEDD à travers la ZIP. Au moins 43 000 personnes ont été touchées par les réseaux. Le Gouvernement du Tchad a obtenu un financement additionnel de la Banque mondiale d'un montant de 45 millions de dollars US pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet pour Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au sahel (SWEDD II) dans les douze (12) provinces ciblées. Les provinces bénéficiaires sont : **le Batha, l'Ennedi Est, le Wadi Fira, le Sud Borkou, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé, le Chari Baguirmi, le Lac, le Kanem, le Hadjer Lamis et le Salamat.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de la sous-composante 1.2 du projet, intitulée, [Interventions communautaires en faveur de l'autonomisation des femmes](#), impliquant les Ministères sectoriels que sont le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE), le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC), le Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale (MSPSN) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'Entreprenariat (MJSPE). Pour sa nouvelle phase, le Comité Régional de Pilotage a examiné et adopté quatre (04) sous-projets que sont :

1. « Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif » ;

2. « Accès égal des adolescentes et des jeunes filles à la compétence de vie à la santé et aux droits reproductifs » ;

3. « Renforcement du pouvoir économique des adolescentes, des jeunes filles et des femmes pour la réduction des écarts de Genre et la réalisation de l'équité et de l'égalité » ;

4. « Insertion socioprofessionnelle des filles et femmes ».

Pour la mise en œuvre de différents sous projets cités ci-haut, le Projet envisage de continuer dans la même dynamique avec sa stratégie opérationnelle de faire-faire à travers les ONG nationales pour l'atteinte des résultats escomptés de manière efficace et efficiente.

II. Objectifs et résultats attendus

Développer un partenariat avec les ONG/OBC/autres prestataires pour la mise en œuvre des sous projets dans les 12 provinces d'intervention du projet.

III. Description des actions à réaliser par les ONG/OBC et autres prestataires

Ainsi, pour la mise en œuvre de ces quatre (04) sous-projets dans les douze (12) provinces d'intervention ci-dessus cités, le Comité National de pilotage du projet entend recruter les Organisations Non Gouvernementales et autres organisations spécialisées dans les thématiques du projet SWEDD de manière intégrée :

THEMATIQUE 1 : Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif

Les principaux axes d'intervention à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Appuyer les filles démunies pour leur maintien durable dans le système éducatif, à travers les appuis multiformes ;
- Améliorer les connaissances des filles scolarisées/déscolarisées en compétences de vie et en SR, à travers les espaces sûrs scolaires
- Appuyer les centres d'Alphabétisation et les centres de l'Education de Base Non Formelle pour la réinsertion des filles déscolarisées et non scolarisées dans l'éducation formelle ;
- Assurer le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre des activités dans les établissements et rendre compte ;

RESULTATS ATTENDUS

Les filles démunies ont été appuyées pour leur maintien durable dans le système éducatif, à travers les appuis multiformes ;

- Les connaissances des filles scolarisées/déscolarisées améliorée en compétences de vie et en SSR à travers les espaces sûrs scolaires ;
- Les centres d'Alphabétisation et les centres de l'Education de Base Non Formelle ont été appuyés pour la réinsertion des filles déscolarisées et non scolarisées dans l'éducation formelle ;
- Le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre a été assuré et rapporté.

THEMATIQUE 2 : Accès égal des adolescentes et des jeunes filles aux compétences de vie, à la santé et droits reproductifs

Les principaux axes d'intervention à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Améliorer l'offre de services de santé de la reproduction ;

- Améliorer les connaissances des jeunes filles et adolescentes sur l'importance de leurs droits en matière de santé reproductive, les compétences de vie, genre et droits humains à travers les espaces sûrs communautaires ;
- Assurer le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre et rendre compte.

RESULTATS ATTENDUS

L'offre de services de santé de la reproduction a été améliorée ;

- Les connaissances des jeunes filles et adolescentes sur l'importance de leurs droits en matière de santé reproductive ont été améliorées, les compétences de vie, genre et droits humains à travers les espaces sûrs communautaires ;
- Le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre a été assuré et rapporté.

THEMATIQUE 3: Renforcement du pouvoir économique des adolescentes, des jeunes filles et des femmes pour la réduction des écarts de Genre et la réalisation de l'équité et de l'égalité

Les principaux axes d'intervention à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Organiser les formations professionnelles au profit des membres des groupements ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et matérielles des groupements
- Mettre en place les centres d'alphabétisation ;
- Renforcer les capacités des acteurs pour faire évoluer les normes de genre et faciliter l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs aux jeunes filles et femmes ;
- Implémenter les clubs des Maris et de Futurs Maris ;
- Assurer le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre et rendre compte.

RESULTATS ATTENDUS

Les formations professionnelles ont été organisées au profit des membres des groupements ;

- Les capacités organisationnelles et matérielles des groupements ont été renforcées
- Les centres d'alphabétisation ont été mis en place ;
- Les capacités des acteurs ont été renforcées pour faire évoluer les normes de genre et faciliter l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs aux jeunes filles et femmes ;

- Les clubs des Maris et de Futurs Maris ont été implémentés et fonctionnels ;
- Le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre est Assuré et rapporté.

THEMATIQUE 4 : Insertion socioprofessionnelle des filles

Les principaux axes d'intervention à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Former les filles dans les domaines techniques en vue de leur insertion socio professionnelle ;
- Appuyer les bénéficiaires en vue de leur installation et de l'exercice de leurs métiers ;
- Identifier et renforcer les capacités des structures locales de formation technique et professionnelles ;
- Assurer le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre et rendre compte.

RESULTATS ATTENDUS

Les filles ont été formées dans les domaines techniques en vue de leur insertion socio professionnelle ;

- Les bénéficiaires ont été appuyés en vue de leur installation et de l'exercice de leurs métiers ;
- Les structures locales de formation technique et professionnelles ont été identifiées et leurs capacités renforcées ;
- Le suivi, l'évaluation, et l'apprentissage (SEA) efficace de la mise en œuvre assuré.

III. Durée de la mission

La durée de la mission est d'un (01) an, renouvelable après évaluation de la performance.

MANDAT (CAHIER DE CHARGE) DES ONG

IV. Qualifications et capacités des Organisations

Les organisations intéressées doivent fournir des informations tout en précisant la province à choisie (une seule province par organisation) et en indiquant leurs qualifications et leurs capacités à réaliser les missions assignées, notamment :

- ☞ Etre une organisation légalement constituée ;
- ☞ ?Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG
- ☞ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en tant que ONG, OBC ou OSC ;

☞ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en tant agence de mise en œuvre avec des partenaires de développement (BAD, BM, BADEA, BID, UE, AFD etc.)

☞ Avoir au minimum quatre (04) années d'expériences en tant que ONG, OBC ou OSC, dans les domaines de la scolarisation des filles, la santé de reproduction, le genre, l'autonomisation économique des femmes et l'entrepreneuriat féminin (joindre copie de contrat, attestation de bonne exécution etc.) ;

☞ avoir une bonne maîtrise des techniques de suivi, évaluation, et apprentissage

☞ Avoir une représentation fonctionnelle ou un bureau au niveau de la zone de la zone d'intervention du projet choisi ;

☞ Fournir la liste de la capacité logistique (matériels informatiques, moyens roulants, mobiliers etc.) et indiquez si tous les matériels sont la propriété de la structure ou en location. Joindre les pièces afférentes des matériels listés ;

Les soumissionnaires peuvent se regrouper pour renforcer leurs compétences.

V. Dossier de candidature de l'organisation

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une proposition technique intégrant les expériences spécifiques antérieures en lien avec les sous projets ;
- Une copie légalisée de l'autorisation de fonctionner ;
- Copies légalisées des statuts, du règlement intérieur de l'organisation et la liste des membres du bureau ;
- Une copie légalisée du contrat bail ou les documents justifiant que le siège est une propriété de l'organisation, Toutefois, l'organisation doit avoir un siège physique (joindre le plan de localisation) ;
- Le nom, l'adresse postale et électronique, et le contact téléphonique du responsable ;
- Les CV du personnel clé chargé d'exécuter la mission (joindre les copies de diplômes, attestations etc. légalisé)
- Préciser si le personnel clé est un personnel permanent de l'organisation ;
- Une attestation signée par les membres du bureau de l'organisation concernant les points suivants :

- L'organisation ne fait l'objet d'aucun litige à caractère judiciaire (attestation de non litige datant de moins de 3 mois).
- La décision des membres du bureau autorisant l'organisation à soumettre la proposition de prestation de service (pouvoir ou procuration).

Les organisations, sur la base de leurs propositions techniques seront présélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la **qualité et coût**.

Les dossiers soumis dans le cadre de cette sélection ne peuvent être retournés.

Dans le cadre de ce recrutement, la procédure sera conduite par mise en concurrence nationale telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement Directives : « **Fournitures, Travaux, Services Autres que des services de Consultants et Services de Consultants le 1er juillet 2016, révisées en novembre 2017 et août 2018** » de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »).

NB : *Le projet SWEDD dans le cadre de ce recrutement, se réserve le droit de procéder à la vérification de toutes informations fournies par les organisations dans leurs propositions. Toutes informations erronées entraîneraient la disqualification de l'organisation présélectionnée.*